



L'Apel est la seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique.



L'Apel est le **porte-parole** de tous les parents d'enfants scolarisés dans l'Enseignement catholique.



L'Apel nationale est reconnue et régulièrement consultée par les ministères, par l'Assemblée nationale et par le Sénat.



L'Apel met en œuvre des actions au niveau de votre établissement, mais également aux niveaux départemental, académique et national.



Au niveau de l'établissement,
l'Apel représente les parents au conseil d'établissement, aux conseils de classe, aux conseils de discipline, ainsi qu'au sein de l'organisme de gestion (l'Ogec).



Aux niveaux académique et départemental,
l'Apel siège à l'Urogec, à l'Udogec, au Caec et au Codiec, organismes chargés de la coordination de l'Enseignement catholique et de la répartition des moyens.



Au niveau national, l'Apel représente les parents auprès des instances nationales de l'Enseignement catholique. Elle y porte leur voix et participe à la rédaction des textes officiels. Elle les représente également auprès des pouvoirs publics.



POURQUOI COTISER À L'APEL ?

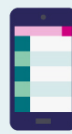
La cotisation qui vous est demandée finance les actions menées à ces différents échelons. Elle permet, également de proposer et de maintenir les services suivants :



L'abonnement au magazine
de l'Apel Famille & éducation, qui propose des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives...



L'accès au site internet
www.apel.fr, qui permet aux parents de se tenir informés de l'actualité scolaire et éducative et de celle de l'Apel.



La plateforme téléphonique
Apel service (01 46 90 09 60), où une équipe de spécialistes répond aux questions des parents.



Les actions menées par le service information et conseil aux familles dans les domaines de l'orientation, du rapprochement entre école et monde professionnel, de l'école inclusive et des réflexions éducatives.

L'APEL AU COEUR DE L'ETABLISSEMENT



Organisation de Rencontres parents-école®, de conférences-débat sur des sujets éducatifs



Organisation de temps festifs et de rencontre pour la communauté éducative



Accompagnement à l'orientation (ateliers collectifs, conférences, etc.) et découverte du monde de l'entreprise (forum des métiers, mini-entreprise, etc.)



Formation et accompagnement de l'équipe de parents correspondants



Organisation d'actions de prévention (sécurité aux abords de l'établissement, harcèlement, hygiène de vie...), de sensibilisation (handicap, fragilité, précarité, éducation affective...), etc.

L'APEL DÉFEND LA LIBERTÉ DE CHOIX DE L'ÉCOLE

Si les parents ont la possibilité de choisir librement l'école de leur enfant, c'est parce que des hommes et des femmes se sont battus pour que cette liberté existe et perdure.

Et parce qu'il n'est pas de liberté sans moyens de l'exercer, l'Apel se bat encore aujourd'hui concrètement, à tous les niveaux, pour obtenir des postes d'enseignants et des moyens financiers suffisants pour permettre aux établissements de l'Enseignement catholique de fonctionner et de répondre à la demande des familles.